

Province de Québec
MRC d'Acton
Municipalité du Village de Roxton Falls

AVIS DE CONVOCATION À UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Le 11 mai 2016

Chers élus,

AVIS SPÉCIAL, vous est par les présentes donné par la soussignée, qu'une session extraordinaire du conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes par M. Jean-Marie Laplante, maire et Mme Julie Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorière, pour être tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, située au 26, rue du Marché, le lundi 16 mai 2016 À 18H00.

LE LUNDI 16 MAI 2016 À 18H00

Il y sera pris en considération les sujets suivants :

1. Travaux de réfection des infrastructures de la rue Notre-Dame : suivi
 - a. Directive de changement
 - b. Mandat EXP-Contrôle qualitatif des matériaux : estimation des coûts
2. Vidange de l'étang #1 au site d'épuration des eaux usées : offre de services de Solutions boues Inc.
3. Contrat de balayage des rues avec la compagnie Les Entreprises Myrroy Inc. : annulation de contrat pour 2016-2017
4. Projet d'achat d'un balai mécanique-vacuum : mandat visant la recherche d'équipement
5. E. Côté & Fils Inc. : demande de modification au règlement de zonage et mandat au service de l'aménagement et l'urbanisme de la MRC d'Acton
6. Période de questions
7. Levée de l'assemblée

DONNÉ à Roxton Falls ce 11e jour du mois de mai 2016.

Julie Gagné, gma
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Je certifie avoir signifié l'avis de convocation relativement à la tenue d'une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité du Village de Roxton Falls, prévue le 16 mai 2016 à 18H00, à la salle du conseil située au 26, rue du Marché à Roxton Falls.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 11^e jour du mois de mai 2016.

Julie Gagné, gma
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI 16 MAI 2016 À 18H00

Tenue à la salle du conseil municipal
au 26, rue du Marché à Roxton Falls

À laquelle sont présents

Le Maire : M. Jean-Marie Laplante
Les conseillers : M. Daniel Roy
M. Marcel Bonneau
M. Pierre Dagenais
Mme Lynda Cusson
Mme Marie-Eve Massé
M. Richard Houde

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire.

Est également présente: Julie Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorière

- 110-05-2016 Travaux de réfection des infrastructures de la rue Notre-Dame : Directive de changement
- CONSIDÉRANT la directive de changement #C-01 et l'Avis de changement C-1, émis par Les Services Exp inc., relativement à l'ajout de 67 mètres de trottoir, au coût approximatif de 9 927.60\$, lesquels travaux seront facturés selon les prix soumis au bordereau et en fonction des quantités réelles effectuées;
- PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marcel Bonneau
Secondé par Pierre Dagenais
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter et autoriser l'ajout de 67 mètres de trottoir, au coût approximatif de 9 927.60\$, lesquels travaux seront facturés en fonction des coûts soumis au bordereau de soumission de la compagnie Construction DLP.
- Adoptée
- 111-05-2016 Mandat EXP-Contrôle qualitatif des matériaux : estimation des coûts
- CONSIDÉRANT l'estimation de la ventilation des coûts (Réf. : PC-16-030) pour le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre de la réfection des infrastructures de la rue Notre-Dame, soumis par Les Services EXP Inc., au montant de 2 522.80\$ plus taxes;
- PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Richard Houde
Secondé par Lynda Cusson
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater Les Services EXP Inc. pour le contrôle qualitatif des matériaux et la gestion de projet, au montant de 2 522.80\$ plus taxes.
- Adoptée
- 112-05-2016 Vidange de l'étang #1 au site d'épuration des eaux usées : offre de services de Solution boues Inc.
- CONSIDÉRANT l'offre de services de la compagnie Solution Boues Inc., concernant la vidange de l'étang #1, présentée en date du 6 mai 2016 au montant de 23 000\$ plus taxes, le document de présentation faisant partie de la présente résolution comme si au long retranscrite;
- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite procéder à la vidange de l'étang #1 en 2016, afin de respecter les normes en cette matière;
- CONSIDÉRANT QUE la réserve créée par la Municipalité pour la vidange des étangs contient les fonds nécessaires pour procéder à cette dépense;
- PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Daniel Roy
Secondé par Marcel Bonneau
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder le contrat visant la vidange de l'étang #1 à la compagnie Solution Boues Inc., au montant de 23 000\$ plus taxes et conformément au document de l'offre de services présentée en date du 6 mai 2016. Que la directrice générale soit par la présente résolution autorisée à signer l'acceptation de l'offre de services pour et au nom de la Municipalité.
- Adoptée
- 113-05-2016 Contrat de balayage des rues avec la compagnie Les Entreprises Myrroy Inc. : annulation de contrat pour 2016-2017
- CONSIDÉRANT QUE la compagnie Les Entreprises Myrroy Inc., devait compléter le balayage des rues pour 2016-2017;
- CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur municipal a communiqué à plusieurs reprises avec la compagnie afin que le balayage des rues pour l'année 2016 soit entrepris;
- CONSIDÉRANT QUE le président de la compagnie, M. Richard Roy, a indiqué verbalement à l'inspecteur que s'il n'était pas satisfait, il était libre de demander une autre compagnie pour faire les travaux plus rapidement;

CONSIDÉRANT QUE M. Roy a indiqué verbalement à l'inspecteur qu'il était disposé à annuler le contrat de balayage convenu pour 2016 et 2017;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun pour la municipalité d'étudier la possibilité de procéder à l'achat d'un balai mécanique afin d'assurer son propre service à la date de son choix;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé Richard Houde

Secondé par Pierre Dagenais

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mettre fin au contrat conclu avec Les Entreprises Myrroy Inc., pour 2016 et 2017. Que la directrice générale soit autorisée à signer un document prévoyant l'annulation de contrat devant être signé par la municipalité et la compagnie Les Entreprises Myrroy Inc. et ne prévoyant aucune compensation monétaire pour l'une ou l'autre des parties.

Adoptée

114-05-2016 Projet d'achat d'un balai mécanique-vacuum : mandat visant la recherche d'équipement

Il est proposé par Daniel Roy

Secondé par Marcel Bonneau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'inspecteur municipal à entreprendre des recherches afin de repérer un équipement, soit un balai mécanique-vacuum, qui pourrait répondre aux besoins de la municipalité.

Adoptée

115-05-2016 E. Côté & Fils Inc. : demande de modification au règlement de zonage et mandat au service de l'aménagement et de l'urbanisme de la MRC d'Acton

CONSIDÉRANT QUE E. Côté & Fils Inc. demande une modification au règlement de zonage, dans le cadre d'un projet d'achat d'une partie de terrain appartenant à la Fabrique de la Paroisse St-Jean-Baptiste de Roxton Falls, le tout dans le cadre d'un projet d'expansion commerciale;

CONSIDÉRANT QUE le changement de zonage viserait à intégrer une partie de terrain appartenant à la Fabrique, adjacent au lot #3 841 242, d'une superficie approximative de 3 199 m², à la zone 203-P, le tout tel que démontré dans un plan projet de subdivision;

CONSIDÉRANT QUE E. Côté & Fils Inc. réalise présentement les démarches légales visant l'acquisition de cette parcelle de terrain;

PAR CONSÉQUENT il est proposé par Lynda Cusson

Secondé par Richard Houde

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater le service d'aménagement de la MRC d'Acton, à procéder à la préparation d'un projet de règlement visant modifier le règlement de zonage, dans le but d'intégrer une parcelle de terrain appartenant à la Fabrique de la Paroisse St-Jean-Baptiste, d'une superficie approximative de 3 199 m², à la zone 203-P, le tout dans le but de permettre le projet d'expansion du commerce E. Côté & Fils Inc.

Adoptée

Période de question

Aucune question n'est posée.

116-05-2016

Levée de l'assemblée

Il est proposé par Marcel Bonneau

Secondé par Lynda Cusson

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 18h35.

Adoptée

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions qui en fait partie.

Jean-Marie Laplante
Maire

Julie Gagné, gma
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière